



Tourcoing

Hôtel de Ville

10 place Victor Hasebroucq
BP 80479
59208 Tourcoing Cedex
Tél. : 03 20 23 37 00
Fax : 03 20 23 37 99

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DU NORD
VILLE DE TOURCOING

SERVICE DES AFFAIRES
JURIDIQUES ET DU PATRIMOINE
DCPAJI_D2023_0231

**Convention entre la Ville de Tourcoing
et le Centre Ressource du
Développement Durable (Cerdd)**

Application de l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales

Nous, Maire de la Ville de Tourcoing,

Vu le Code Général des Collectivités territoriales et notamment ses articles L. 2122-22 et L. 2122-23,

Vu le Code de la Commande Publique et notamment l'article R. 2122-3,

Vu la délibération du Conseil Municipal n° 5 du 13 Septembre 2020 portant application des articles L.2122-22 et L.2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son 5°,

Considérant qu'en vertu de cette délibération, Madame le Maire peut « *prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget* »,

Considérant que la présente convention s'inscrit dans les conditions de l'article R. 2122-3 du Code de la Commande Publique disposant que peuvent être négociés sans publicité préalable et sans mise en concurrence, les marchés et les accords-cadres qui ne peuvent être confiés qu'à un opérateur économique déterminé pour des raisons techniques, artistiques ou tenant à la protection des droits d'exclusivité,

Considérant que le Centre Ressource du Développement Durable (Cerdd) est un groupement d'intérêt public ayant pour objet d'accompagner la généralisation du développement durable et de la prise en compte du changement climatique, tout en contribuant à l'exploration renforcée des innovations territoriales en encourageant notamment la mobilisation des acteurs publics et privés,

Considérant que l'offre de ce prestataire est économiquement la plus avantageuse,

DECIDONS

ARTICLE 1 : De signer une convention avec le Cerdd (Centre Ressource du Développement Durable), Groupement d'intérêt public dont le siège social se situe site du 11/19 rue de Bourgogne, 62750 Loos-

en-Gohelle, et représenté par Monsieur Emmanuel BERTIN, ayant pour objet la mise en place d'une intervention gratuite de sensibilisation au développement durable par un ambassadeur du développement durable le 30 septembre 2023 de 9h à 12h au sein de l'Hôtel de Ville de Tourcoing.

ARTICLE 2 : L'intervention par le Cerdd est effectuée à titre gratuit.

ARTICLE 3 : Ampliation de la présente décision sera transmise à la préfecture du Nord pour contrôle de légalité, aux services de la Ville de Tourcoing pour application, à la trésorière pour information.

ARTICLE 4 : Conformément aux deux derniers alinéas de l'article L2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales, il sera rendu compte de cette décision à la prochaine réunion du Conseil Municipal.

ARTICLE 5 : La présente décision peut faire l'objet d'un recours administratif devant le Maire de TOURCOING dans le délai de deux mois à compter de la date de sa publication.

Un recours contentieux peut être formé devant le Tribunal Administratif de LILLE, 5 rue Geoffroy Saint-Hilaire, CS 62039, 59014 LILLE CEDEX, dans le délai de deux mois à compter de la réponse de l'administration au recours administratif ou à compter de la publication de la dite décision.

Le Tribunal peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site Internet www.telerecours.fr.

Fait à TOURCOING, en l'Hôtel de Ville, le **31 JUIL. 2023**

Doriane BECUE,
Maire de Tourcoing,



Accusé réception en Préfecture le : **31 JUIL. 2023**

Publié sur le site Internet de la Ville le : **31 JUIL. 2023**

BUDGET PRIN

Service de Contrôle de Légalité

Acte n° : DAJI_D2023_231

avec 0 pièce(s) jointe(s)

Date de décision : 31/07/2023

Objet : Convention entre la Ville de Tourcoing et le Centre Ressource du Développement Durable

Nature : Contrats et conventions

Matière : Domaine et patrimoine - Locations

Date de télétransmission : 31/07/2023 Agent de transmission : AUTOMATE

Acte : DCPAJI_D2023_0231 - Convention entre la Ville de Tourcoing et le Centre Ressource du D_veloppement Durable.pdf

Annexes :

Transmis par les services de la plate-forme MAGITEL-CL

12, rue des Petits Ruisseaux, 91370 Verrières Le Buisson +33 1 69 53 68 68 www.telino.com



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Accusé de Réception

LA PREFECTURE

DEPARTEMENT 059

Identifiant de l'acte : 059-215905993-20230731-DAJI_D2023_231-CC

Date de réception de l'acte par la Préfecture : 31/07/2023

